

POUVOIR D'ACHAT UN INDICE QUI REVELE CE QU'IL VEUT

Il existe des systèmes de référence, sur lesquels on ne se pose guère de questions, on en a besoin, on l'utilise, mais rarement on s'interroge sur le mécanisme de ce système. L'indice INSEE en est un exemple usuel, s'agit-il d'augmenter le SMIC, de mesurer le coût de la vie, le pouvoir d'achat, on prend à témoin l'indice INSEE. Or, cet indice est contesté; mis en place par la droite, il lui permettait de dissimuler la hausse réelle du coût de la vie; plusieurs organisations syndicales professionnelles et familiales ont calculé alors leur propre indice (CFDT, FO, CGT, CSCV). A chaque publication de ces différents indices et budgets types, on enregistre des différences notables entre l'indice officiel, toujours en deça des indices syndicaux. Lors d'une conférence de presse, J.-L. Moynot, en 72, présenta les écarts de calcul entre l'indice INSEE et l'indice CGT, ses propos sont toujours d'actualité, en voici un succinct résumé.

N.V.

L'indice CGT a été construit sur la structure de consommation des familles dont le chef est ouvrier qualifié dans la région parisienne, ayant deux enfants, locataires de leur logement, en revanche l'indice officiel se veut être une moyenne de situations très diverses, ne reflétant pas le niveau de vie réel d'une certaine catégorie de travailleurs. Une hausse sur certains produits alimentaires n'a pas les mêmes répercussions dans les budgets. Cette volonté d'établir des moyennes rend caduques certaines constatations, ainsi pour le logement, l'INSEE ne prend en compte que les dépenses de loyers, à l'exclusion des dépenses d'accès à la propriété et ramène ces sommes à la population totale des locataires et des propriétaires.

Par ailleurs, un secret d'Etat entoure les mécanismes de formation et de calcul de l'indice, secret du moins pour les consommateurs et les organisations syndicales. Les commerçants chez qui les relevés de prix sont opérés sont au courant de l'élaboration de l'indice. Qui peut alors donner la garantie que ces commerçants ignorent sur quels produits les relevés de prix sont effectués, et qu'ils ne les augmentent pas moins que les produits dont les prix ne sont pas relevés?

Ce fameux secret a permis aux gouvernements précédents de faire des tours de passe-passe, en baissant la TVA sur les prix des produits relevés, afin de faire baisser l'indice. La CGT, pour sa part, opère différemment; si elle ne peut pas dissimuler longtemps aux commerçants qu'elle relève des prix chez eux, ils ignorent sur quels produits le

relevé s'effectue.

L'INSEE et la CGT empruntent aussi des voies diamétralement opposées sur l'appréciation à porter sur l'augmentation d'un produit, due à une prétendue amélioration de sa qualité. L'INSEE gomme dans son indice une hausse de prix sur un produit, s'il juge que celle-ci est justifiée par une amélioration de sa qualité, en revanche l'indice CGT en tiendra compte, puisqu'elle ne se propose pas d'évaluer le niveau de vie, mais de mesurer le pouvoir d'achat des salaires ou des ressources familiales en argent. En période de hausse inflationniste, il y a toujours au moins une partie des hausses non justifiées qui s'effectue par le jeu des changements d'articles, en jouant sur l'attrait de l'article nouveau qu'il y ait ou non un changement réel de qualité.

Ainsi l'INSEE n'enregistre pas la hausse des détergents qui deviennent de plus en plus blancs, puisque la différence de prix est justifiée par l'amélioration des produits. L'industrie pharmaceutique est un des champions à tirer partie de cette ficelle, et les laboratoires de changer les conditionnements de leurs produits, et d'ajouter une petite vitamine par ci par là.

Enfin, l'INSEE utilise la technique du lissage; elle consiste à répartir sur l'année les variations constatées sur certains produits saisonniers, fruits, légumes, ou sur certaines dépenses occasionnelles, la rentrée scolaire. Il ne reflète donc pas fidèlement le coût de telle dépense occasionnelle dans le budget des familles; avez-vous vu quelque part la possibilité de payer par télégramme la rentrée scolaire?

NATIONALISATIONS LES GRANDES MANOEUVRES

Depuis le 14 octobre, le grand débat sur les nationalisations a commencé à l'Assemblée. Plus qu'animé, le débat. Dès le 13, c'était l'attaque de la droite par le dépôt de deux pré-alables. Ces questions pré-alables qui tendaient à repousser la discussion, mettaient en cause le caractère réel de la « nécessité publique » qui justifie les nationalisations dans le projet de loi présenté par Mauroy. Ces questions juridiques et constitutionnelles ont été rejetées par la majorité de l'Assemblée. Lundi 19, la droite UDF et RPR, avait déposé plus de 1 200 amendements... (!) et déclaré qu'elle s'oppose-

rait au projet, « article par article, amendement par amendement, séance après séance », ce qui risque de prolonger la discussion bien au delà du délai initialement prévu, le 21 octobre. Devant le risque que le projet sur les nationalisations ne soit pas encore adopté à la fin de la session parlementaire d'automne, le premier ministre menace d'appliquer la procédure d'urgence: le texte ne sera lu qu'une seule fois dans chacune des deux assemblées.

Claire MASSON

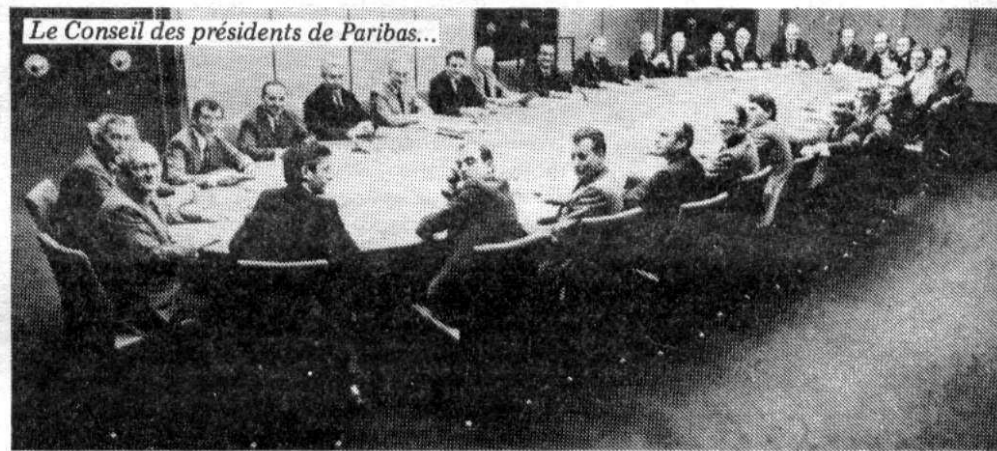
Il faut rappeler que l'importance économique des groupes concernés en fait un enjeu particulier. Seront nationalisés en effet, cinq multinationales industrielles, CGE, PUK, Rhône Poulenc, Thomson et Saint Gobain. Mais aussi 36 banques, dont le Crédit du Nord, le CCF, le CIC, et deux compagnies financières qui ont pu être présentées comme des états dans l'Etat, Suez et Paribas. L'Etat doit aussi prendre des participations majoritaires dans Matra et Dassault.

Les négociations ont déjà commencé avec Lagardère (P-DG de Matra) et Dassault. Les manœuvres aussi: curieusement, une sorte de repartage s'amorce dans le groupe Matra en ce qui concerne les filiales. Par exemple, la participation de Matra dans la société américaine d'informatique MHS, est devenue inférieure à 50%, du fait de la prise d'actions par des personnes privées, dont Monsieur Lagardère soi-même... Dans d'autres cas, la société Matra signale que la banque du groupe OBC, étant nationalisée, il faut lui en préférer une autre désormais, la BPGF pour « les opérations délicates ».

Manœuvres et bataille autour de la valeur de l'action, à la Financière de Paribas, on a choisi de se battre sur les deux terrains. C'est ce qu'expliquait assez clairement Pierre Moussa, P-DG de Paribas, dans une interview accordée au Monde du 2 octobre dernier. Pour lui, il était hors de question que les actions ne soient évaluées que d'après la cotation en Bourse. Depuis, le gouvernement a reculé sur cette question et propose une indemnisation plus favorable. Il reste encore à la fixer par la loi. C'est l'enjeu d'une partie de la « flibuste » comme a pu le dire Mauroy, de la droite à l'Assemblée.

Mais ce n'est pas tout. Pour Pierre Moussa en effet, il était quasiment impensable que Paribas soit entièrement nationalisée. Il souhaitait que la compagnie soit divisée en trois: la compagnie financière mère serait nationalisée à 100% et, sous elle, deux sociétés resteraient en grande partie privées, une société industrielle, et une société regroupant l'ensemble des implantations étrangères de Paribas.

Le projet de loi du gouvernement avait quelque peu tenu compte des réticences de Moussa, puisqu'il



prévoyait, non pas la nationalisation de la société dans son ensemble définitivement: seraient rétrocédées au privé les parts industrielles. Cette dénationalisation a été contestée par la Commission spéciale de l'Assemblée chargée d'examiner la légalité du projet de loi. Le gouvernement ayant refusé cet avis, là encore c'est l'Assemblée qui doit trancher. C'est que Paribas est un gros morceau. Peut-être trop gros.

PARIBAS: UN ETAT DANS L'ETAT

Examinons simplement le cas de Paribas pour comprendre. C'est le plus important des deux holdings financiers.

En faisant le détail des cinq groupes nationalisables, dans notre numéro 1261, nous avons pu constater que tous les cinq étaient dans l'orbite de Paribas, et parfois Suez aussi y était présent. Avec une relativement faible participation, certes, autour de 1%, la géante financière influence de façon importante l'avenir de ces groupes: elle y a aussi placé ses hommes (ex: Ambroise Roux, P-DG de la CGE et membre du Conseil d'administration de Paribas). Il en est de même pour plus de 360 sociétés dans l'industrie, la banque, l'immobilier etc... selon M'hamed Sagou, dans une étude qu'il a faite sur Paribas. C'est l'exemple idéal de la fusion du capital industriel et du capital financier, affirme ce spécialiste d'économie industrielle.

Oui, un gros morceau! Un organigramme très grossier de la compagnie y fait apparaître trois grands secteurs d'activité. Un secteur banque qui se divise en deux: en France, Paribas contrôle à 100% la banque de Paris et des Pays bas (distincte du holding financier), le Crédit du Nord, (53%), la Compagnie bancaire, (45%), avec ses filiales, UCB, UFB,

CETELEM, et la CGIB, (30%). A l'étranger, on trouve la filiale belge de la banque Paribas, (94%), la filiale suisse, (72%), Becker USA, (40%), la Banque ottomane, (40%) et Warburg GB, (25%). C'est la filiale suisse de Paribas banque, qui est venue tout récemment sur le devant de la scène, quand la nouvelle a circulé de son rachat possible par une autre société étrangère, PARGESA: une OPE (offre publique d'échange) a été lancée la semaine dernière, sans qu'on puisse nier que les dirigeants de Paribas aient pu en être ignorants. Eskenasi, dirigeant de Paribas suisse est aussi le numéro deux de la Financière Paribas. Quant à celui qui a fait passer l'offre, André de Pfyffer, président de PARGESA, il est aussi au Conseil d'administration de Paribas suisse... N'insistons pas sur les jeux des financiers pour garder leurs précieux capitaux!

Revenons à Paribas la financière. A côté du secteur banque, une autre branche spécialisée dans la gestion de portefeuilles: par OPFI Paribas, (75%), SOGEDIP (100%), COFIMER (100%) et COBEPA belge (75%).

Enfin, en troisième lieu, et c'est lui qui pose problème, le secteur industriel et divers (assurance, immobilier). Outre ses nombreuses participations minoritaires dans de nombreux groupes, nous l'avons vu plus haut, Paribas contrôle une bonne partie du groupe Empain-Schneider: Creusot-loire (49,9%), Jeumont-Schneider (61%), SPIE Batignolles (18%), et Merlin Gerin (18%). Il possède aussi des participations dans les pétroles, COPAREX 65%, OMNIREX 40%; les engrais, COFAZ 66%; le commerce, SCOA 29%; les travaux publics, Fougerolles 19%; les ciments, Poliet 26%; la mécanique, Five Lille 30%; et

la sidérurgie, Générale de Fonderies 16%. Dans ce brillant palmarès qui est l'enjeu de la bataille juridique sur la rétrocession ou non des actions au privé, il faut noter que le gouvernement ne serait pas défavorable par exemple à garder la part de Paribas dans Creusot Loire et la Générale de Fonderies. Ainsi, toute la sidérurgie entrerait dans le giron de l'Etat, puisqu'il est déjà établi que la loi sur les nationalisations transforme en participation, tous les prêts consentis ces dernières années à Sacilor et Usinor, les deux groupes français sidérurgiques. Ils tombent ainsi sous le coup de la nationalisation officielle. Cette régularisation d'une situation où l'Etat était propriétaire sans le dire, est d'ailleurs le seul terrain sur lequel le gouvernement ne rencontre aucune contestation des anciens dirigeants. Un bien petit terrain d'entente pour ce lourd projet!

Nous n'avons donc pas fini d'entendre parler des nationalisations.

Et les travailleurs dans tout cela? Pour l'instant, leurs intérêts ne sont pas directement concernés par les débats. Un projet de statut pour les travailleurs du secteur nationalisé ne sera pas mis en discussion avant un an. Et le projet de loi n'aborde pas la question de droits nouveaux pour eux. La passation de pouvoir et ses tribulations se passe donc pour l'instant en dehors d'eux.

Mais à l'heure où le principal groupe industriel déjà nationalisé, celui qui est aux dires du gouvernement lui-même, le « modèle » des futures nationalisations, oppose une résistance intolérable aux revendications des travailleurs, nous parlons de Renault, pouvons-nous espérer qu'une victoire du gouvernement dans cette bataille aura un poids décisif pour les intérêts de la classe ouvrière?

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste.

NOM
Prénom
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à L'Humanité rouge - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19)